

RENTÉE DES TRIBUNAUX 2020

Le 31 janvier, les tribunaux des Prud'hommes, de Commerce et Judiciaire ont fait leur audience solennelle de rentrée comme chaque année, ponctuée par les interventions du Procureur, Florent Crouhy. Le moment de mettre en exergue devant un parterre d'officiels leur bilan de l'année écoulée, leur satisfecit, leurs doléances et leurs craintes...

Le Tribunal des Prud'hommes : La Présidente 2019, Henriette Darbousset, a échangé sa fonction avec son ancien vice-président, Erland Watrin, pour l'année 2020, Patrick Grolsch devenant vice-président. « *Dire le droit aux confluences de multiples intérêts, vous mettez à profit votre expérience pour vos concitoyens* » leur disait Florent Crouhy. Ce tribunal a eu à faire à 125 saisines en 2019, contre 177 en 2018, avec 95 contentieux général, 30 référés et 204 affaires terminées. La durée moyenne d'une affaire est de 13 mois contre 17 au niveau national. Henriette Darbousset notait que la baisse des saisines venait plutôt d'une ignorance des demandeurs et de la complexité de la procédure que d'une baisse des conflits eux-mêmes. Elle mettait l'accent sur le manque de moyens, dont ceux du Greffe, imputable notamment à la fusion des Greffes, partages entre toutes les juridictions, cela a fait passer le Conseil des Prud'hommes de 2 temps pleins à 1,2... sans oublier que certains du coup ne sont pas au courant des procédures... Elle exprimait sa peur de voir « les Prud'hommes devenir un « bouche-trou » ! Bien que nous soyons conscients du manque de moyens donnés par le gouvernement à ses administrateurs. » Problème de locaux également, « nous serons bientôt confinés dans un placard et dans une toute petite salle » disait-elle, souhaitant assumer les fonctions de chacun dans de bonnes conditions. Erland Watrin enchaînait sur la complexification des dossiers et leur épaississement tout en critiquant vivement la fusion des Greffes induisant, « la baisse du temps dévolu à la justice prud'homale et l'exiguïté des locaux, le tout avec le plus grand mépris. Bientôt il ne nous restera plus qu'à nous installer place St Arnoux avec des logiciens... privant le justiciable d'une justice du travail rapide et efficace, lui qui attend une justice humaine ! »

Le Tribunal de Commerce : Son Président, Jean-François Roux, notait l'arrivée d'une nouvelle femme en leur sein... « *Même si la parité est loin d'être atteinte.* » Le Procureur soulignait 18 sanctions commerciales, contre 11 en 2018, et pointait du doigt le dépôt des comptes, obligatoire pour chaque société, et peu respecté. Il mettait en avant l'association Apesa, efficiente depuis 2 ans, qui tente de venir en aide aux entrepreneurs en souffrance psychologique. Il y a eu 13 alertes pour 9 prises en charge en 2019. Le Greffier, Me Matthieu Fauvel, soulignait la mise en place du Tribunal digital qui permet la saisie du Tribunal en ligne et le suivi de son dossier. Le Président donnait ses axes de conduite : la formation des juges, une justice qui comprend, facilite les transactions et privilégie la conciliation, la nomination d'un mandataire ad hoc pour la prévention des entreprises en difficulté. C'est la juge Aline Taix qui se chargera de cet axe spécifique.

Le Tribunal Judiciaire : La Présidente Isabelle Defarge, notait la fusion du Tribunal de Grande Instance avec celui d'Instance pour créer le Tribunal Judiciaire, « une seule porte d'entrée pour le justiciable depuis le 1^{er} janvier. » En 2019, 9 375 affaires ont été reçues. Le Procureur déplorait que sur les réseaux sociaux chacun s'improvise juge et Procureur et qu'un lynchage « d'un accusé » puisse si bien s'y organiser... Il rappelait le devoir d'impartialité d'un jugement qui doit s'appuyer sur le Droit... Il se réjouissait qu'aucun crime de sang n'ait été commis dans les Hautes-Alpes mais



Florent Crouhy et Isabelle Defarge ont inauguré le nouveau Tribunal Judiciaire



Le Tribunal de Commerce doit lutter contre toutes sortes de fraudes. Une alerte avait été donnée face à 3 montages d'entreprises avec usurpation d'identité, afin de juguler le blanchiment d'argent et faire valoir la transparence économique

regretait le nombre de morts sur la route avec toujours les mêmes causes : alcool, stupéfiant et vitesse. Une nouvelle fois les violences conjugales seront prioritaires...

La Présidente annonçait que ce serait sa 7ème et dernière année de fonction, elle aura pour obligation de quitter la juridiction pour empêcher les conflits d'intérêts. Elle dénonçait la hausse de durée d'expertise des dossiers, souvent due à la confusion et au report demandé par les avocats, mais se réjouissait qu'il y ait dans le département deux fois moins d'affaires familiales qu'ailleurs. « *Le tribunal est en ordre de marche* » se félicitait-elle, soulignant que la taille des Hautes-Alpes permettait une justice de proximité avec les justiciables mais aussi les auxiliaires de justice, les forces de l'ordre et les associations.

Claudine Usclat
(Retrouvez cet article sur notre site
www.alpes-et-midi.fr)

Les avocats en grève faisaient une haie d'honneur aux invités de cette rentrée judiciaire. Le Bâtonnier, Priscilla Botrel, se lançait dans une allocution pleine de fougue lors de l'audience solennelle pour dénoncer entre autres la mise à mal de leur régime de retraite. « *Le projet tel qu'envisagé aujourd'hui prévoit un doublement des cotisations retraite de 14 à 28% tout en prévoyant une baisse notable des pensions de retraite qui passeront de 1 400 € à 1 000 €. Rappelons tout de même que la caisse de retraite des Avocats est excédentaire du fait d'une gestion rigoureuse créée à une époque où personne ne voulait se joindre aux Avocats pour leur retraite. Cette caisse est autonome, pérenne, ne coûte rien à personne et abonde à hauteur d'environ 102 M€ par an les caisses déficitaires. Contrairement à l'image communément admise de l'avocat nanti, il faut aujourd'hui admettre que toute une partie de la profession vit avec un revenu modeste. C'est à eux que le doublement des cotisations sera fatal ! Une question d'abord se pose : les Français, les gérants, les haut-alpins peuvent-ils envisager, et dans un proche avenir je vous le garantis, de vivre au sein d'un désert juridique ou l'assistance d'urgence aura disparue, ou la justice ne sera accessible qu'aux justiciables aisés capables de payer des honoraires qui auront indubitablement augmentés, la encore du fait des charges, toujours plus élevées. Aujourd'hui les Avocats de France se lèvent et défendent une justice qui doit demeurer accessible à tous ! C'est le sens de ce mouvement de grève qui paralyse nos juridictions depuis le début de l'année.* »



Accueil « des Avocats en colère »